

DEC123266DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis Reau, aux fonctions de Directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de création du LIA Matériaux Inorganiques Fonctionnels « MIF » entre l'université de Rennes 1, l'école nationale supérieure de chimie de Rennes, l'institut national des sciences appliquées de Rennes, la pontificia universidad catolica de Valparaiso, l'universidad de Chile, l'universidad de concepcion, l'universidad de Santiago de Chile, l'universidad catolica del norte, l'universidad catolica del maule, l'universidad nacional andres bello et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention de création du LIA Matériaux Inorganiques Fonctionnels « MIF » entre l'université de Rennes 1, l'école nationale supérieure de chimie de Rennes, l'institut national des sciences appliquées de Rennes, la pontificia universidad catolica de Valparaiso, l'universidad de Chile, l'universidad de concepcion, l'universidad de Santiago de Chile, l'universidad catolica del norte, l'universidad catolica del maule, l'universidad nacional andres bello et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2013

Alain Fuchs